

1^{er} avril 2021

(21-2709)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2014 SUR LES BREVETS (MODIFICATION)
(S.I. 2014 N° 578)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2014 sur les brevets (modification) (S.I. 2014 n° 578)
Objet	Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1499_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/158 , IP/N/1/GBR/P/27
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Cet instrument remplace la règle 19 du Règlement de 2007 sur les brevets (S.I. 2007/3291, tel que modifié), qui régit la procédure de dépôt d'une "demande divisionnaire", à savoir une demande de brevet fondée sur des éléments contenus dans une demande antérieure. Il corrige une erreur dans la rédaction initiale concernant les délais pour le dépôt des demandes divisionnaires. Dans la mesure où l'instrument modificatif corrige une erreur dans l'instrument antérieur, la procédure de délivrance automatique est appliquée.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	6 avril 2014
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	10 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/2014/578/note/made Remplacement de la règle 19 du Règlement de 2007 sur les brevets.
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.